

## Dates des rempoissonnements 2019

Mois	Date(s)
MARS	Jeudi 07 (avant ouverture)
AVRIL	13
MAI	11
JUIN	15
JUILLET	6
AOUT	10

## Spécificités réglementaires

### AAPPMA St-Pol-sur-Ternoise :

**Parcours Bleu :** Pêche réservée à la ligne aux appâts naturels (uniquement vers de terre, vers de farine, pâte et teignes). **Pratique autorisée uniquement le Mercredi week-end et jours fériés.** Attention parcours des Phallies à Monchy-Cayeux réservé uniquement à la Mouche en No Kill obligatoire.

**Parcours Orange :** Pêche mixte à la ligne et au lancer. **La pêche aux leurres est interdite à l'ouverture et les dimanches jours de rempoissonnements.**

**Parcours vert :** Pêche uniquement au lancer en No Kill obligatoire. « Graciation ». **Pêche autorisées à l'ouverture et jours de rempoissonnement uniquement sur ces parcours.**

**Parcours Jaune :** Réserve de Pêche.

### Nombre de captures autorisées :

Pour les salmonidés, le nombre de captures est fixé à 6 poissons dont 1 fario, par jour et par pêcheur taille de capture 30 cm .

Tout pêcheurs devra obligatoirement avoir une pince ou ciseaux adaptées et couper le fil si le poisson a engagé .

**La pêche « no kill » (graciation) est obligatoire pour tous les grands salmonidés (saumons et truites de mer)**

Timbre obligatoire pour la pratique

### Comportement sur les parcours

**« Je pêche donc je respecte mon Environnement »**

- Je m'assure que le stationnement de mon véhicule est non-gênant ;
  - Je reprends mes déchets ;
- Je veille à ne pas dégrader et à refermer les clôtures ;
- Je n'interviens pas sur la végétation au bord du cours d'eau.

## Concours / événements

— **- AAPPMA St-Pol-sur-Ternoise :**

**Nettoyage des berges de nos parcours :** Samedi 03 mars 2019

— **Concours de pêche** Jeudi 30 Mai 2019

Inscription au café « Chez RACHELLE » à Anvin

— **Initiation Pêche à la Mouche :** Samedi 04 mai 2019

— **Monchy-Cayeux GRATUIT** toute la journée + rempoissonnement

## Avis de la Réglementation Départementale 2019

Salmonidés Fario et Arc-en-ciel

**OUVERTURE :** Samedi 09 mars 2019 (horaire légal)

**FERMETURE :** Dimanche 15 septembre 2019 (horaire légal)

Grands Salmonidés Saumon et Truite de Mer

**OUVERTURE :** Samedi 27 avril 2019 (horaire légal)

**FERMETURE :** Dimanche 27 octobre 2019 (horaire légal)

*Voir Arrêtés Préfectoraux réglementant la pratique de la pêche*

**Le carnet anguille est téléchargeable sur le site de la FD 62**

**Heures d'ouverture :**

Les AAPPMA de Saint Pol et Auchy rempoissonnant le Samedi :  
« L'ouverture, le lendemain (Dimanche) se fera à 8h00 ».

**Il est rappelé que la pêche est interdite les samedi jour des rempoissonnements**

**Le jour de l'ouverture générale en 1<sup>ère</sup> catégorie et jours sans rempoissonnements,**

**la pêche débutera une demi-heure avant le lever du soleil**

Vous trouverez l'ensemble des informations réglementaires sur le site de la FDAAPPMA62 à l'adresse [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr) et de la Gaule Populaire sur le mail [lagaulepopulaire@orange.fr](mailto:lagaulepopulaire@orange.fr) et [www.facebook.com/pages/la\\_gaule\\_populaire](https://www.facebook.com/pages/la_gaule_populaire)

## Règlement intérieur des AAPPMA réciprocitaires

**IMPORTANT :** La réciprocité est un atout pour les pêcheurs, fondée sur la base du partage et de l'ouverture aux autres elle contribue à l'évolution des mentalités. Afin de pérenniser cet atout, nous vous demanderont d'accorder une attention toute particulière au règle de bonne conduite.

**Règles de bonne conduite :** En adhérant à une ou plusieurs AAPPMA, le pêcheur accepte la réglementation intérieure en vigueur. En cas de non-respect, il s'expose à une exclusion temporaire ou définitive (article 34 des statuts AAPPMA) de/des association(s) concernée(s).\*

**Afin de pérenniser l'équilibre de la réciprocité, nous vous remercions d'éviter de vous rendre aux déversements autres que ceux de votre AAPPMA. Pour information cela ne concerne que 6 week-end sur la saison.**

### Gardes particuliers :

Buson Rénaud : 06 42 78 72 89

Benoît Joël 0688553651- Boitel Lionel 0671729715- Cardon Philippe 0648209046

En cas de pollution veuillez contacter l'AFB: 06 72 08 13 01

Pour toute autre question, veuillez contacter M.Terrier, garde fédéral au 06.24.18.10.36

Pénétrer dans le lit du cours est interdit avant le 15 juin les AAPPMA d'Auchy-les-Hesdin et de St-Pol-sur-Ternoise l'autorisent sur leurs baux à partir de cette date.

**IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique**